

# Info adalia: zéro Phyto

Juin 2021



PB-PP  
BELGIE(N)-BELGIQUE

Trimestriel - Juin 2021 - Bureau de dépôt : 5000 Namur - N° d'agrément : P917211

11

**Lancement de la  
plateforme « PATURE »**

12

**Webinaires : repenser  
une gestion écologique  
des espaces verts**

16

**Les acariens  
des plantes**



Un guide sur la gestion différenciée .....	2
Les conseillers techniques toujours d'attaque malgré la Covid ! ....	3
Quel EPI porter lors de l'utilisation de méthode alternative de désherbage ? .....	5
ZOOM sur l'AID Soleilmont .....	8
Comment pallier au surcroît de travail dans les espaces publics entretenus sans pesticides ? .....	9
Lancement de la nouvelle plateforme « PATURE » .....	11
Cycle de webinaires pour repenser une gestion écologique des espaces verts .....	12
La berce du Caucase .....	14
Les acariens des plantes .....	16
La chronique du Docteur GD .....	18

## Un guide sur la gestion différenciée et les alternatives aux pesticides !

Nos activités sur le terrain ayant été annulées suite à la crise sanitaire, nous avons décidé de mettre ce temps à profit pour rédiger un guide sur la gestion différenciée. Ce document, disponible sur notre site internet ([adalia.be](http://adalia.be)) résume de manière concrète les informations relatives au « zéro pesticide ».

Vous y trouverez des informations sur la législation

wallonne, les machines de désherbage, les actions préventives (paillage, plante couvre-sol, enherbement,...) ou encore sur la communication.

Les machines présentées dans ce guide ne représentent bien entendu qu'une infime partie des machines de désherbage alternatif disponibles sur le marché.



Nous espérons que ce guide vous aiguillera dans vos futurs aménagements.

*L'équipe des conseillers techniques*

# Les conseillers techniques

## toujours d'attaque malgré la Covid !

Depuis plusieurs années, l'asbl Adalia 2.0 (anciennement le pôle wallon de gestion différenciée) est à vos côtés pour vous aider à entretenir vos espaces verts sans produits phytopharmaceutiques et en appliquant le principe de gestion différenciée.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que notre équipe de conseillers techniques est à votre disposition et ce gratuitement pour effectuer des visites de terrain, vous conseiller si vous avez des difficultés pour l'entretien de certains revêtements, des soucis de gestion pour certains espaces verts ou encore si vous désirez appliquer une gestion plus écologique et favoriser la biodiversité de vos espaces verts.

Malgré la situation actuelle, nous nous adaptons et nous proposons toujours de réaliser des visites de vos espaces verts en évitant les réunions à l'intérieur et en gardant masques et distances de sécurité. Nous vous proposons comme d'habitude de terminer la visite de vos espaces verts en vous rédigeant un rapport de visite le plus complet possible, avec photos d'exemples inspirants et tout ceci gratuitement bien évidemment !

Comme vous le savez certainement, nous proposons également des formations sur différents thèmes tels que les alternatives aux pesticides, comment faire accepter le changement de gestion, la lutte biologique, etc. N'hésitez pas à consulter nos offres de formation ici : [https://www.adalia.be/sites/default/files/media/resources/2021\\_CatalogueFormations\\_0.pdf](https://www.adalia.be/sites/default/files/media/resources/2021_CatalogueFormations_0.pdf).

Sachez que vous pouvez aussi faire appel à nous pour former vos équipes notamment à la gestion écologique, aux plantes invasives et aux machines de désherbage alternatif avec des formations





d'une demi-journée ponctuées d'activités basées sur le principe de l'intelligence collective. Là encore, nous nous adaptons à la situation et pouvons vous proposer ces formations en ligne.

Depuis quelques temps maintenant, nous proposons également des conférences ou séances d'informations à destination des citoyens et ce pour faciliter la communication entre la commune et ses citoyens, pour permettre la

compréhension de la législation sur le zéro phyto et pour les sensibiliser à la tolérance à la végétation.

Dans l'info0phyto précédent, vous avez également pu constater que nous pouvons vous aider lors du recrutement d'agents techniques en participant au jury de sélection ou même en rédigeant un examen écrit.

Par ailleurs, si vous avez besoin d'articles à insérer

dans le bulletin communal sur différents thèmes (zéro pesticide, végétalisation de surfaces en gravier, tontes différenciées, etc), de panneaux de sensibilisation (<https://www.adalia.be/panneaux-et-depliants-adaptables>) notre équipe est à votre disposition !

N'hésitez donc pas à nous contacter, voici pour rappel l'équipe des conseillers techniques :



**Tiffanie Frenkel :**  
tiffanie@adalia.be  
0486/360730



**Thibaut Mottet :**  
thibaut@adalia.be  
0486/440094



**Célia Larrinaga :**  
celia@adalia.be  
0470/990320



**Pierre-Laurent Zerck :**  
pierre-laurent@adalia.be  
0493/458104

# Quel EPI porter lors de l'utilisation de méthode alternative de désherbage ?

Porter des Equipements de Protection Individuelle adaptés à la manipulation des différentes machines de désherbage alternatif permet la réalisation d'un travail de qualité tout en préservant la santé du travailleur...

## Quel EPI choisir en fonction des parties du corps à protéger ?

### Protection des pieds

#### • Les chaussures de sécurité

En secteurs verts, le port des chaussures de sécurité est indispensable. Généralement ce sont les chaussures de sécurité de type S3 qui sont le plus utilisées. Elles sont composées d'une semelle extérieure anti-dérapante, d'une semelle intermédiaire anti-perforation, et d'une coque de protection (en métal ou en matière composite) à l'avant du pied.

Dans le cas de l'utilisation d'une technique produisant de la chaleur, il est recommandé de porter des chaussures résistantes au contact

de la chaleur (marquage : HRO).

### Protection auditive

#### • Les protections auditives

Les protections auditives aident à maintenir le "capital audition".

A partir de 85 dB(A), l'oreille s'endommage petit à petit et de façon définitive. Sans protection, quelques secondes de fonctionnement d'un moteur d'une machine peu-

vent suffire à dépasser le seuil de tolérance au bruit du système auditif.

Selon la législation, une protection auditive doit être disponible pour les travailleurs à partir de 80 dB(A) et son port est obligatoire dès 85 dB(A). Les coquilles anti-bruit permettent une atténuation du bruit variable selon le modèle du casque (27 à 33dB(A) en classe 1, 30dB(A) en classe 2 et 33dB(A) en classe 3). Le travail pourra ainsi s'effectuer pendant une journée normale en limitant les risques de perte des capacités auditives. L'atténuation du bruit réduit également la sensation de fatigue.



À titre d'information, voici quelques exemples d'intensité de bruit en fonction du matériel utilisé (ces données sont variables suivant le modèle et l'état d'entretien de la machine) :

Exemples	Intensité (dB(a))	Durée maximum sans protection (temps de travail/jour)
Tondeuse autotractée ou autoportée	100	15 minutes
Taille haie	106	3 minutes 45 secondes
Débroussailleuse, tronçonneuse d'élagage	113	56 secondes
Broyeur à vide	116	28 secondes
Tronçonneuse	118	7 secondes



Ph. Meigs

### Protection du visage

- L'ensemble visière de débroussaillage et taille haie avec protection auditive

La protection faciale est indispensable pour limiter les projections de particules dans le visage et protéger les yeux.

La visière est attachée directement au serre-tête de la protection auditive.

### Protection des bras et des mains

- Les manchettes

Elles permettent de limiter les coupures au niveau des avant-bras grâce à la protection anti-coupures intégrée.

Le port des manchettes lors de l'utilisation de la tronçonneuse est requis, les manchettes peuvent égale-

ment être portées lors de la manipulation du taille haie au bras qui tient la poignée tubulaire (sans gâchette) pour éviter tout pincement. Néanmoins, la vigilance est requise car son indice de protection est limité.

Pour la débroussailleuse, nous vous recommandons de vous couvrir les bras afin d'éviter les projections.

## • Les gants

Le port de gants permet de diminuer les risques liés aux vibrations transmises par la machine pouvant entraîner le syndrome des doigts blancs, et limite également les irritations cutanées (ex : contact avec certains végétaux).

Pour la débroussailleuse et le taille haie, nous vous recommandons des gants de protection contre les matériaux légèrement coupants et offrant une bonne adhérence comme le modèle « Wonder Grip » ou en cuir.

## Protection des jambes

### • Le pantalon ou jambière de protection

Ce type de protection assure une protection contre le risque de pincette ou de coupure ainsi que les impacts de débris projetés au niveau des jambes. Il est composé d'une doublure en mousse à haute densité au niveau des jambes (genoux et tibia). Il est généralement référencé avec le pictogramme ci-contre.

Lors de travaux en bord de route, il est indispensable

d'être visible pour les usagers des voiries.

Tout comme le matériel utilisé, les EPI s'entretiennent (nettoyage, graissage, stockage à l'abri du soleil...) afin de préserver au maximum les fonctions de protection pour lesquelles ils ont été conçus.

Pour plus d'informations sur la sécurité, n'hésitez pas à consulter le site : [PreventAgri](http://PreventAgri)



**Créé au début des années 80, l'AID Soleilmont est une Entreprise de Formation par le Travail active dans la région de Charleroi**

Cette EFT propose des formations dans le domaine de l'aménagement, la création et l'entretien d'espaces verts et de jardins. Ainsi, des demandeurs d'emplois peu qualifiés peuvent se former au métier de ouvrier - jardinier en parcs et jardins) et depuis peu aux techniques de maraîchage. L'organisation compte 15 travailleurs et accueille chaque année une soixantaine de stagiaires. Une des forces de l'AID Soleilmont est la mise en pratique des aspects théoriques. En effet, durant la formation, les « stagiaires » effectuent aussi bien des travaux dans les communes, dans les entreprises ou chez les particuliers. Cela leur permet de travailler en conditions réelles.

### **Le passage au « zéro phyto »**

La législation « zéro pesticide » a poussé les gestionnaires d'espaces verts à revoir leur manière de travailler.

Nicolas Léonard, coordinateur de l'AID Soleilmont, nous explique que le passage au « zéro phyto » était en réflexion depuis de nombreuses années mais c'est en 2018 que l'EFT a décidé de franchir le cap. En plus d'effectuer la mise en place d'aménagements devant faciliter le passage au « zéro pesticide » (exemple : la mise en place de dalles alvéolées végétalisées), l'AID Soleilmont s'est également équipée de plusieurs machines de désherbage alternatif (brosses mécaniques, désherbeurs thermiques, herses rotatives, ...). Tout ce matériel permet aux stagiaires de se familiariser aux techniques alternatives aux pesticides ainsi qu'aux conditions de sécurité à respecter.

### **La végétalisation des cimetières**

Depuis septembre 2020, l'AID Soleilmont s'est également lancée dans l'enherbement de cimetières. Un

premier cimetière a été réalisé à Lobbes en 2020, ensuite les cimetières de l'entité de Fontaine l'Évêque (Leernes – Forchies – Fontaine l'Évêque) au printemps 2021.

Même si le résultat du passage au « zéro phyto » n'est pas toujours facile à accepter pour les clients, l'AID Soleilmont essaye toujours de trouver des solutions adéquates en privilégiant quelques fois les actions préventives aux machines de désherbage.

### **Une formation théorique pour l'obtention de la phytolice**

Il est important de rappeler que la force de l'AID Soleilmont réside dans la formation « pratique » des stagiaires. Ceux-ci sont constamment formés aux nouvelles techniques horticoles de désherbage et mettent leurs connaissances en pratique sur le terrain.

Pour compléter cette formation, l'AID Soleilmont organise chaque année, en

collaboration avec l'asbl PREVENTAGRI, deux jours de formation pour l'obtention de la phytolice. A la fin de cette formation, les participants peuvent passer

l'examen et ainsi acquérir la phytolice niveau 1

Grâce à ces différentes actions et une formation de qualité, l'AID Soleilmont est

prête pour aider les différents secteurs à parvenir au « zéro phyto ».



*Le cimetière de Leernes le 15 avril, puis le 6 mai et le 17 mai.*



## Comment pallier au surcroît de travail dans les espaces publics entretenus sans pesticides ?

**Aujourd'hui, le constat est sans appel : les services techniques communaux sont très sollicités et manquent généralement de mains d'œuvre pour l'entretien des espaces publics.**

En effet, l'arrêt de l'utilisation des pesticides, bien que positif pour la santé des ouvriers et usagers ainsi que pour l'environnement, entraîne un surplus de travail. Ainsi, pour

arriver à maintenir ces lieux dans un état acceptable par les citoyens, voire les rendre plus agréables et accueillants tant pour la population que pour la nature, les communes

font souvent appel à de la main d'œuvre supplémentaire.

**Plusieurs possibilités pour renforcer le service espaces verts :**

Certains gestionnaires publics (Ohey, Jodoigne, etc.) ont des accords avec des institutions pour personnes fragilisées ou

présentant un handicap léger. Ainsi, un petit groupe de personnes encadrées par un éducateur vient régulièrement effectuer des tâches adaptées à ses capacités. Les deux parties sont gagnantes car d'une part ces personnes se sentent valorisées en effectuant un travail utile et d'autre part, la commune bénéficie de main d'œuvre supplémentaire pour accomplir du travail de désherbage, par exemple.

D'autres communes (Andenne, etc.) engagent des saisonniers chaque année pour renforcer le service espaces verts. D'autres encore engagent des étudiants dans le cadre de la campagne « été solidaire » pour soutenir les agents techniques notamment pour le désherbage des cimetières.

Enfin, et cela se fait de plus en plus (Namur, Charle-

roi, Gembloux, La Bruyère, InBW, etc.), certains postes comme les tontes, la végétalisation ou encore l'entretien des cimetières, sont externalisés et réalisés soit par des entreprises classiques, soit par des entreprises à finalité sociales. Ce qui donne ainsi une plus-value à la gestion communale en intégrant des critères sociaux dans ses marchés publics.

### Quelques exemples d'acteurs de l'économie sociale :

- **Cyreo**, coopérative à finalité sociale basée à Gembloux, désherbage alternatif, verdurisation des cimetières, réaménagement d'espaces (aire de dispersion, création d'ossuaires, etc.).

Rue Elisabeth 19A,  
5030 Gembloux  
[www.cyreo.be](http://www.cyreo.be)

- **Village numéro 1**, entreprise d'insertion professionnelle basée à Wauthier-Braine. Elle propose notamment parmi ses services l'entretien d'espaces verts (tonte, taille, élagage, débroussaillage, désherbage, plantations, etc.).

Village numéro 1, entreprise d'insertion  
Avenue Reine Astrid, 1  
1440 Wauthier-Braine  
[www.levillage1.be/service/horticulture-2](http://www.levillage1.be/service/horticulture-2)

- **La Lorraine**, entreprise de travail adapté (ETA) basée à Arlon (tonte, taille, débroussaillage, désherbage, plantations, etc.).

Rue Claude Berg, 32  
6700 Arlon  
[www.lalorraine.org](http://www.lalorraine.org)

- **Plus d'acteurs de l'économie sociale** actifs dans la gestion des espaces de votre région via le site suivant : <https://annuaire.economiesociale.be/>



# Lancement de la nouvelle plateforme « PATURE » de mise en relation des acteurs de l'éco-pâturage

En mars 2020 l'association Nord Nature Chico Mendès, l'asbl Adalia 2.0 et les Espaces Naturels Régionaux se sont réunis autour de deux constats sur le territoire :

En mars 2020 l'association Nord Nature Chico Mendès, l'asbl Adalia 2.0 et les Espaces Naturels Régionaux se sont réunis autour de deux constats sur le territoire :

- D'un côté, une contrainte d'accès au foncier pour les éleveurs qui sont perpétuellement en recherche de terres pour faire pâturer leurs bêtes.
- Et de l'autre côté, des gestionnaires (privés ou publics) qui sont de plus en plus en recherche de solutions plus écologiques pour gérer des espaces toujours plus grands et avec des moyens humains qui évoluent peu.

Ces différents constats et les échanges entre les trois structures partenaires du projet les ont conduites à réfléchir de manière commune pour créer un outil pouvant répondre à ces contraintes.

Ainsi est née l'idée de créer une plateforme transfrontalière (Hauts-de-France et Wallonie) autour de la pratique de l'éco-pâturage.

Le 11 mai, la plateforme PATURE « Plateforme de mise en relation des Acteurs des Territoires Urbains et Ruraux en Eco-pâturage » a donc été lancée, lors d'un évènement de lancement en ligne qui a permis de réunir virtuellement 93 personnes d'un côté et de l'autre de la frontière.

La plateforme PATURE permet d'aider gratuitement les gestionnaires et les éleveurs à construire leurs projets d'éco-pâturage au travers de différents outils et de différentes étapes et à faciliter leurs mises en relation.

Alors, que vous réfléchissiez à un mode de gestion efficace pour entretenir une parcelle végétalisée ou que vous soyez un éleveur à la recherche d'un terrain pour faire pâturer vos bêtes ou simplement curieux d'en apprendre plus sur cette pratique, rendez-vous sur <https://pature.org/>



**PATURE :**

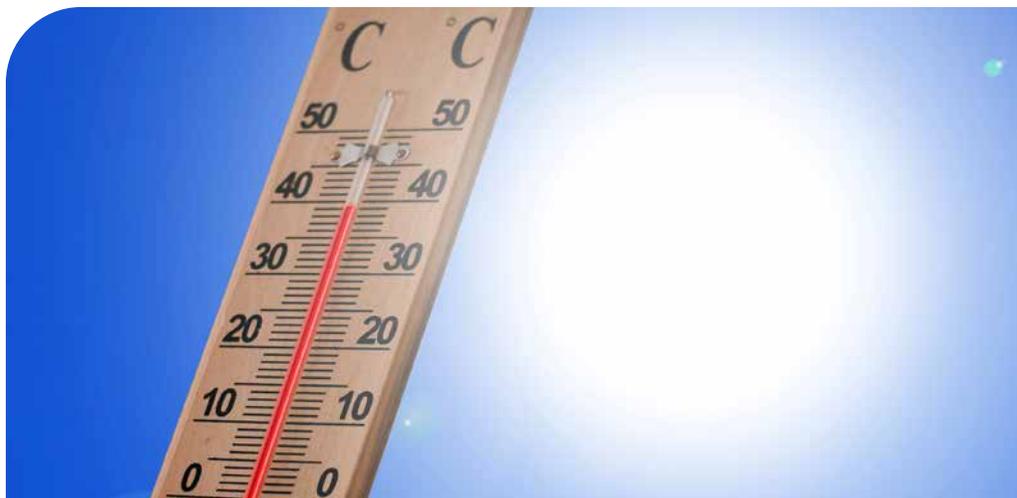
La plateforme PATURE a été créée à l'initiative de l'association Nord Nature Chico Mendès et de l'asbl Adalia 2.0 en collaboration avec les Espaces Naturels Régionaux.

# Cycle de webinaires

pour repenser une gestion écologique des espaces verts

qui tient compte des enjeux climatiques

Les vagues de chaleur, la succession d'étés chauds, les températures extrêmes mais aussi les orages violents et inondations boueuses impressionnantes qu'a connu la Wallonie ces dernières années n'ont échappé à personne.



Gerd Altmann

Il devient évident que de nouveaux défis émergent tant au niveau des aménagements verts et de leur gestion, qu'au niveau de la santé et du bien-être des riverains.

L'adaptation est un grand chantier qui mobilise tous les secteurs et demande de préparer les territoires, faire évoluer les pratiques et gérer

autrement les ressources. Les communes et les secteurs verts apparaissent être au premier rang des maîtres d'œuvre pouvant répondre à ces nouveaux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte Adalia 2.0 a développé et propose depuis le 31/03/21, un cycle de webinaires s'intitulant

«Repenser la gestion écologique des espaces verts dans un contexte de changement climatique». Le cycle se compose de 7 webinaires thématiques qui permettront d'effectuer un tour d'horizon des stratégies et outils existants ainsi que de découvrir des initiatives locales en cours :

● **31 mars 2021**

“Introduction au cycle de séminaires, politiques climatiques et stratégies adaptatives locales”

● **29 avril 2021**

“Végétalisation du bâti : opportunités et contraintes”

● **27 mai 2021**

“La gestion de l’eau dans les espaces verts pour lutter contre la sécheresse : les bons gestes à adopter et retour d’expérience de la ville d’Andenne”

● **8 juin 2021**

“Plantes adaptées au changement climatique, que choisir ?”

● **14 septembre 2021**

“Inondations et ruissellement des eaux de pluies en espaces publics, quels sont les enjeux et les solutions ?”

● **23 septembre 2021**

“Rafraîchir la ville : les aménagements mis en place par les communes”

● **21 octobre 2021**

“Les arbres en ville : quelle est leur place dans une stratégie d’adaptation ?”



# La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*): attention aux brûlures !

En tant que gestionnaire d'espaces verts, vous avez peut-être déjà été confronté à cette plante invasive.



Pixelbay

La berce du Caucase, cette géante, que l'on rencontre souvent sur les berges des rivières, les talus, friches, prairies humides ou encore en lisière peut poser des problèmes d'ordre sanitaire.

## Comment la reconnaître ?

Plusieurs caractéristiques facilitent la reconnaissance :

la berce du Caucase adulte mesure de 1,5 m à 4 m de haut, les rayons de l'ombelle (la fleur) sont au nombre de 50 à 120 tandis que chez la berce commune (plante indigène) ils sont au maximum 30. Enfin, les tiges de la berce du Caucase sont souvent ponctuées de tâches rouges très caractéristiques.



Pixelbay

## Comment l'éliminer ?

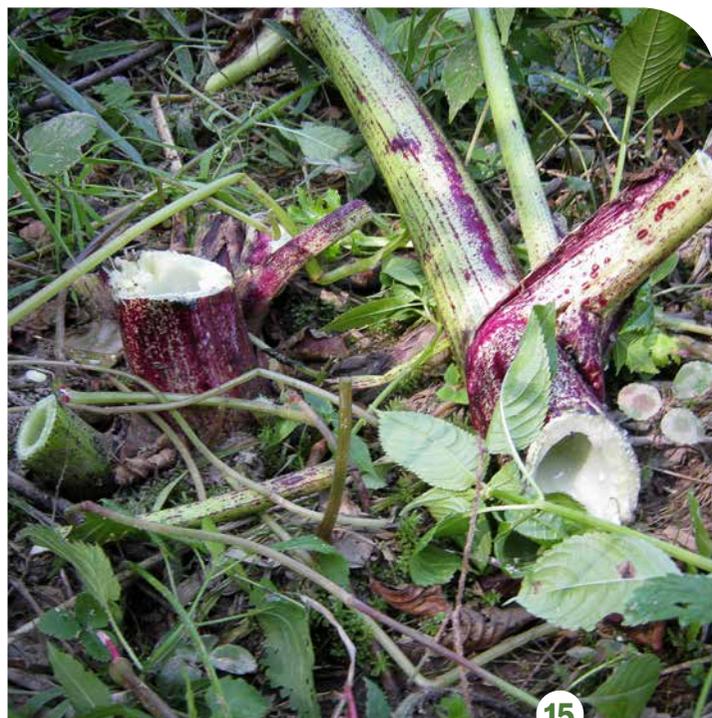
Avant toute gestion, n'oubliez pas de mettre des équipements de protection, en effet, la berce du Caucase contient une sève qui est photosensibilisante, c'est-à-dire qu'elle rend la peau sensible aux UV et provoque des brûlures qui peuvent être sévères.

La gestion la plus efficace est ce que l'on appelle la coupe

sous le collet, partie de la plante qui se trouve à 15-20 cm de profondeur dans le sol. Elle est réalisée à l'aide d'une bêche soit lorsque la plante est de petite taille (avril-mai) soit sur la plante en fleur mais avant fructification (mi-juin, début juillet). Il est conseillé de repasser 3 semaines après la première gestion pour éliminer les éventuels plants oubliés voire les repousses.



**Bon à savoir :** quelle que soit la gestion que vous mettrez en œuvre, elle sera à réaliser sur plusieurs années puisque les graines de la berce du Caucase sont viables pendant plus ou moins 7 ans.



## Plan d'action wallon

La berce du Caucase fait partie d'un plan de lutte visant à limiter son expansion sur notre territoire. Vous aurez toutes les informations nécessaires (ainsi que des préconisations de lutte) via ce site : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-berce-du-caucase.html?IDC=5998>

# Les acariens

## des plantes

Il existe des espèces d'acariens qui se nourrissent de plantes. Ces petites « araignées » ne sont souvent observées que lorsque les dégâts sont déjà importants. Il n'est pas toujours facile de lutter contre ces ravageurs qui sont pour la plupart très peu visibles car cachés sous la face inférieure des feuilles.

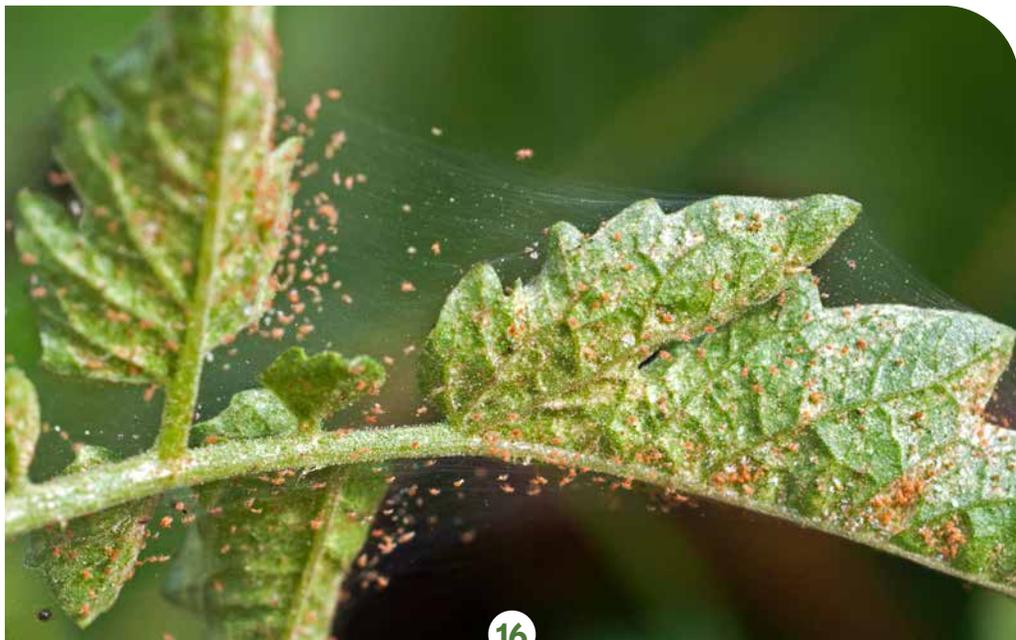
Sachez que les acariens ne sont pas des insectes et sont davantage apparentés aux araignées. Certaines espèces tissent également des toiles très fines. Leur taille sont très variables d'une espèce à l'autre, certains sont visibles à l'œil nu, d'autres nécessitent l'utilisation d'un microscope.

Une des familles d'acariens

les plus répandues est celle des Tetranychidae, parfois nommée « araignées rouges ». Ce terme désigne plusieurs espèces dont l'acarien rouge du pommier (*Panonychus ulmi*) et le très commun tétranyque tisserand (*Tetranychus urticae*) dont la coloration varie généralement du vert et du jaune au brun.

### Tétranyque tisserand (*Tetranychus urticae*)

Ce ravageur est fréquent sur de nombreuses plantes d'intérieur, mais également en plein air sur les arbustes et les arbres (notamment les conifères) durant les périodes chaudes et sèches. Sa capacité à produire des toiles très fines et denses, lui vaut le surnom d'acarien tisserand. Cette toile peut



recouvrir toutes les parties attaquées si les populations sont bien installées.

Les piqûres occasionnées par cet acarien se caractérisent au départ par des petites tâches plus claires sur les feuilles. Ce sont, en fait, des cellules de la feuille qui sont vidées de leur contenu. Au fur et à mesure des attaques, cette dépigmentation se généralise à toute la feuille, jusqu'à son flétrissement. Les attaques peuvent également se voir sur les fleurs, les boutons et les fruits. La plante est alors affaiblie, sa croissance réduite. Un dépérissement total de la plante n'est pas à exclure (fréquent sur plantes en pot).

### L'acarien rouge du pommier (*Panonychus ulmi*)

Ce tétranyque phytophage est un ravageur important des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, ...) et de la vigne. La plus haute densité de population est observée en juillet-août. Le dépôt des pontes d'hiver commence à la mi-août mais parfois plus tôt en cas de pullulation.

Les dégâts peuvent être considérables. Les feuilles de la vigne ou des arbres fruitiers jaunissent, brunissent et prennent un aspect plombé caractéristique ; elles peuvent tomber prématurément. Au printemps, les larves issues des œufs d'hiver peuvent se concentrer, provoquant la crispation et le rabougrissement des pousses sur lesquelles elles s'installent. Sur vigne, les ébauches de grappes s'en trouvent plus ou moins détruites.

#### Les moyens de lutte :

- Evitez les excès d'azote qui favorisent le développement des acariens.
- Veillez à aérer et à maintenir un substrat humide par des arrosages réguliers.
- Favorisez l'installation des prédateurs naturels (les chrysopes par exemple) par une diversité végétale.
- Des jets d'eau permettent de décrocher les colonies qui, ainsi déstructurées ont des difficultés à se reformer.

● Supprimez les parties infestées de la plante sans compromettre la survie du végétal.

● Pour les plantes dans la serre ou les plantes d'intérieur, achetez des acariens prédateurs ou des punaises prédatrices. Sachez toutefois que l'introduction d'auxiliaires nécessite des conditions particulières (température, humidité, ...).

Tout ce raisonnement peut paraître complexe ; et pourtant, avec un peu d'observation, vous apprendrez vite à faire le bon choix tout en respectant l'environnement.





## La chronique du Docteur GD

Cher Docteur GD,

Il y a quelques jours, alors que je regardais tranquillement le poste TV, j'entendis ma femme Germaine hurler. Catastrophe, on ne retrouvait plus Chang, un Pékinois que nous avons recueilli il y a quelques années. Celui-ci s'était perdu dans une partie de mon jardin que j'avais décidé de ne plus tondre pendant un mois suite au projet lancé par le Vif "Tonte à l'arrêt". Or, trouvant le concept intéressant, cela fait maintenant deux mois que le jardin n'a plus été fauché et l'herbe atteint donc une hauteur assez impressionnante d'où la disparition de notre chien qui ne retrouvait plus son chemin dans cette véritable forêt vierge. Heureusement, à force de l'appeler, celui-ci a réussi à retrouver le chemin de la maison complètement déshydraté et rempli de tiques. Cet incident passé, nous allâmes nous coucher mais hélas, nos problèmes n'étaient pas terminés. En effet, la nuit venue, alors que nous dormions paisiblement, j'entendis un boucan infernal dans le jardin, c'était Frank, mon voisin, qui armé d'une faux s'apprêtait à faucher ma pelouse. En effet, celui-ci n'en pouvait plus de voir son jardin envahi d'herbes folles suite à mon espace non fauché. Heureusement, en enjambant la clôture, il se prit les pieds dans mes nains de jardin et ses jurons me réveillèrent. Piqué au Vif, je descendis en trombe armé d'une pelle à tarte pour riposter. Me voyant sortir par la véranda, Frank attrapa un nain de jardin et le lança dans ma direction. Je pus l'esquiver mais celui-ci, en tombant, réveilla Chang. Les Pékinois étant des chiens assez rancuniers, Chang commença à courser mon voisin en essayant de le mordre. Celui-ci se retrancha chez lui et n'osa plus en sortir.

Cher Docteur GD, comment pourrais-je convaincre mon voisin d'accepter cette végétation?

Merci pour votre aide.

*Jean-Claude*



Cher Jean-Claude,

Hormis le fait de l'attaquer en justice pour faux et usage de faux, il vous faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie pour ne plus revivre ce genre de situations.

Vous pouvez essayer de convaincre votre voisin en mettant en avant le fait que ce type d'espaces est bénéfique pour la biodiversité. En effet, les différentes plantes présentes attireront de nombreux insectes pollinisateurs ainsi que d'autres animaux "utiles" au jardin qui seront efficaces contre certains ravageurs. De plus, cela limitera également l'entretien de sa pelouse.

Et si celui-ci ne désire pas laisser des espaces non tondus dans sa propriété, des plantes vivaces indigènes et mellifères comme les géraniums vivaces permettront de garder un jardin "entretenu" tout en favorisant l'apparition d'insectes pollinisateurs. Ce n'est pas chinois.

Pour finir, j'ai cru comprendre que votre voisin avait un gazon ressemblant à un green de golf, vu le temps que cela prend, il doit sans doute utiliser un robot tondeuse. Vous pouvez toujours lui rappeler que l'utilisation de ces tondeuses est déconseillée la nuit afin de ne pas blesser les hérissons présents dans le jardin.

Pour Chang, je ne peux que vous conseiller d'investir dans une balise.

*Votre dévoué Docteur GD*

# Info zéro Phyto adalia:

## Equipe des conseillers techniques «zéro pesticide» :

- **Thibaut Mottet** : 0483/44.00.94 - [thibaut@adalia.be](mailto:thibaut@adalia.be)
- **Tiffany Frenkel** : 0486/36.07.30 - [tiffany@adalia.be](mailto:tiffany@adalia.be)

## Comité de rédaction/Editeur responsable

Thibaut Mottet et Tiffany Frenkel

## Adalia 2.0 ASBL

Rue Nanon, 98 - 5000 Namur

[info@adalia.be](mailto:info@adalia.be) • [www.adalia.be](http://www.adalia.be)

N° d'entreprise : 0476.469.344 • BE 41 5230 8024 1610 (Triodos) • RPM : Namur



Avec le soutien de  
la

